

DEC160875DR20

Décision portant cessation de fonctions de Mme Cécile Dimur, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistante de prévention (AP)¹ au sein de l'unité UMR7293 intitulée Laboratoire Joseph-Louis LAGRANGE (ex UMR6265_FIZEAU)

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC100005DR20 du 30 septembre 2009 portant nomination de Mme Cécile Dimur aux fonctions d'ACMO / d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / d'assistante de prévention (AP) exercées par Mme Cécile Dimur, dans l'unité du CNRS n°UMR7293, à compter du 01/04/2016.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

¹ Dans certains cas, la dénomination d'ACMO doit être maintenue à titre transitoire. Plus précisément, si la décision de nomination était une décision de nomination d'ACMO, vous devrez utiliser le vocable "ACMO"

Fait à Nice, le 04/04/2016

Le directeur de l'unité
Philippe Stee

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Béatrice Saint-Cricq

Visa du chef d'établissement partenaire
Président de l'Université de Nice Sophia Antipolis

Visa du directeur de l'OCA
Thierry Lanz